



Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 29/09/2021

ID : 063-200071199-20210927-CCPL\_2021\_141-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2021

Date d'affichage : 20 septembre 2021

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur à Bas-et-Lezat.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

**Absents représentés :**

**Absents :**

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** Claude DENIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2021-141 : FINANCES - CANDIDATURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INSTRUCTION M57 A PLAINE LIMAGNE**

Rapporteur : Luc CHAPUT

*Vu l'avis du comptable assignataire de Plaine Limagne en date du 8 septembre 2021,*

Dans le cadre de la réforme du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, l'instruction codificatrice M14 sera remplacée dès 2024 par la M57.

Afin de se préparer à ce basculement, les directions des finances publiques recherchent des collectivités qui pourraient expérimenter le dispositif à compter de 2022.

Disposant de moyens suffisants en termes humains au service des finances, et souhaitant profiter de l'accompagnement particulier qu'il sera apporté aux collectivités pilotes, Plaine Limagne souhaite se porter volontaire pour le Puy-de-Dôme.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de proposer Plaine Limagne au titre de pilote dans le déploiement de la nouvelle réglementation budgétaire et comptable induite par l'instruction codificatrice M57,
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 29/09/2021  
Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

